

Plan ultramarin



Plan territorial ultramarin

Le Plan ultramarin s'articule autour de 4 axes

- Création d'espaces gymniques
- Equipement des clubs en matériels légers
- Formation des cadres
- Accueil des compétiteurs ultramarins pour les finales nationales



Plan territorial ultramarin

Les quatre leviers pour dynamiser et développer la pratique gymnique dans les territoires ultramarins par un plan adapté aux besoins :

Lieux de pratique

Financement et accompagnement pour la réhabilitation de locaux non utilisés en pied d'immeuble en salle de sport.

Financement de kits d'équipements mobiles.
Possibilité d'achat de remorques

Financement jusqu'à 80% par l'ANS et 20% à la charge des structures

Matériel léger

La FFGym peut déposer un dossier de subvention auprès de la région Ile-de-France pour financer de l'achat de petit matériel (maximum 500€ HT unitaire) dans les territoires ultramarins.

Jusqu'à 80% par la région IDF
Les 20% restants par les structures

Formation

Financement des frais de déplacements et/ou des frais de formations (CQP, BPJEPS, DEJEPS et Coach gym+) pour une personne issue des territoires ultramarins qui se forme en IDF

La région Ile-de-France alloue une enveloppe annuelle de 10 000€ pour ce projet

Participation aux finales nationales

Hébergement des délégations en pension complète dans une île de loisirs en Ile-de-France à moins de 2 heures d'un aéroport et à moins de 30 minutes d'un site d'entraînement.

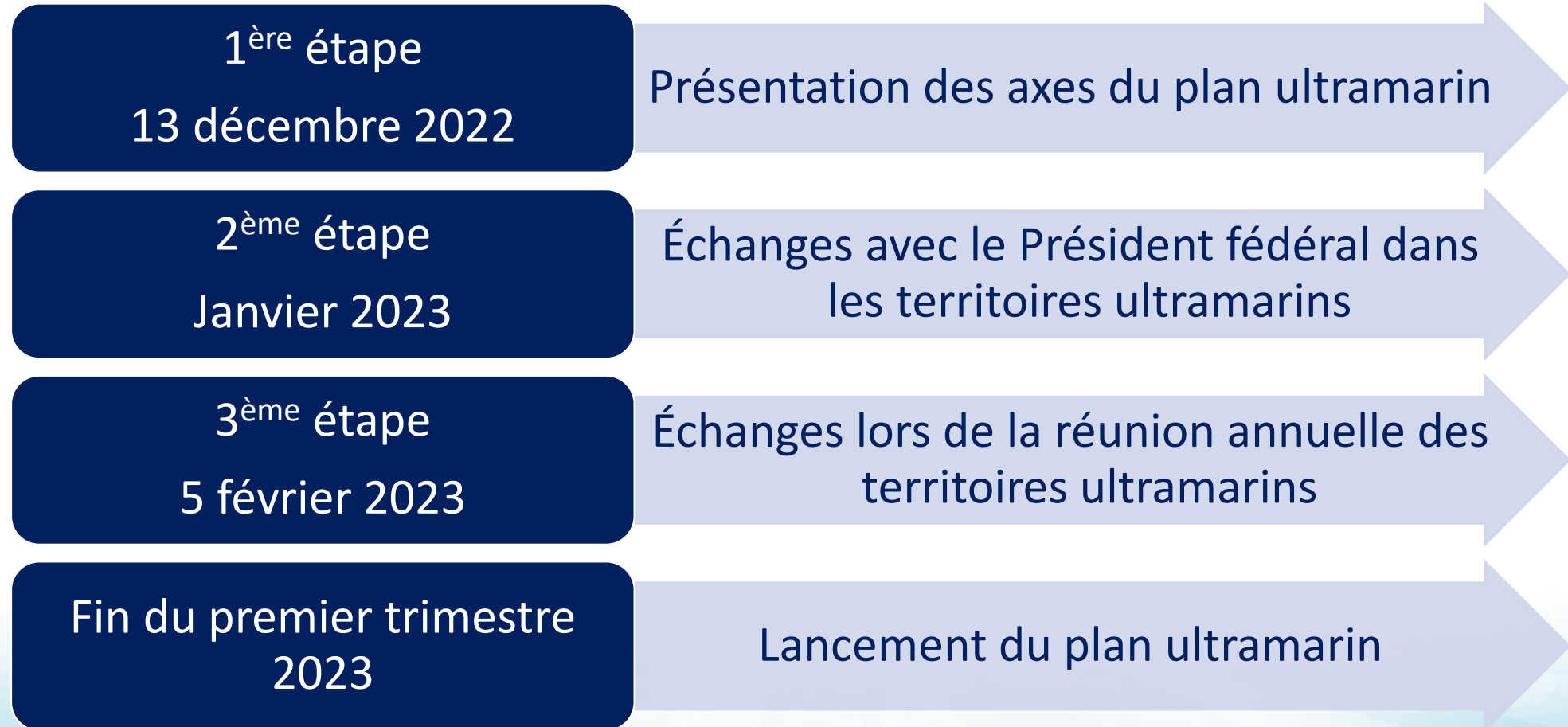
Entre 28 et 40 € par nuit et par personne selon les endroits.
Financement jusqu'à 80% par la région IDF et 20% à la charge des structures

Plan territorial ultramarin

Les effets sur les quatre domaines d'action de la politique sportive et les retombées pour les territoires :

Promotion des métiers de la gymnastique et développement de l'emploi gymnique	Développement de la gymnastique pour tous	Prévention par la gymnastique comme facteur de santé et de bien-être	Organisation des compétitions de gymnastique
Création et pérennisation d'emplois qualifiés	Renforcement du maillage du tissu associatif local	Prévention des pathologies chroniques (obésité infantile, diabète, maladies cardio-vasculaires, etc.)	Rayonnement du territoire par le résultat sportif
Professionnalisation de l'encadrement	Création de lien social	Sensibilisation à la lutte contre les dérives (violences, discriminations)	Augmentation du niveau sportif par la confrontation à un meilleur niveau
Sensibilisation au bénévolat puis à l'emploi en milieu sportif	Rapprochement de la pratique auprès des populations qui en sont le plus éloignées	Renforcement des possibilités de sport-santé à tout âge de la vie	Exposition des jeunes pratiquants à des modèles de performance

Plan territorial ultramarin



150

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

Depuis 1873